



Quel statut juridique pour une marque de vêtements

Par Visiteur

Bonjour,

Nous venons de déposer notre nom de marque de vêtement et nous voudrions savoir quel est le statut juridique adéquat pour ce type d'entreprise sachant qu'il nous a été spécifié que le statut d'auto entrepreneur ne convenait pas pour une marque de vêtements. Nous précisons que nous travaillons en jeune couple marié et que nous souhaitons débiter avec un statut sans grandes charges et ,une comptabilité assez simple vu que nous ne sommes que deux à travailler sur le projet pour l'instant. Nous comptons bien entendu évoluer vers un statut juridique plus adéquat une fois que l'entreprise aura pris plus d'ampleur. Et dans ce cas ,cela prend il un certain temps et a t-il un cout élevé?
Merci d'avance.

Par Visiteur

Chère madame,

Nous venons de déposer notre nom de marque de vêtement et nous voudrions savoir quel est le statut juridique adéquat pour ce type d'entreprise sachant qu'il nous a été spécifié que le statut d'auto entrepreneur ne convenait pas pour une marque de vêtements.

Ah bon, qui vous a dit ceci?

Très cordialement.

Par Visiteur

Nous avons entamer une démarche de déclaration d'auto entreprise sur ce site <http://auto-entrepreneur-declaration.com/>. La conseillère qui nous a rappelé pour finaliser la déclaration nous a dit qu'on ne peut pas faire d'auto entreprise pour une marque de vêtement. Pourrions nous en savoir plus sur le type de statut qui correspond à notre activité?
cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Nous avons entamer une démarche de déclaration d'auto entreprise sur ce site <http://auto-entrepreneur-declaration.com/>. La conseillère qui nous a rappelé pour finaliser la déclaration nous a dit qu'on ne peut pas faire d'auto entreprise pour une marque de vêtement. Pourrions nous en savoir plus sur le type de statut qui correspond à notre activité?

Petit point liminaire (et mise en garde..): Tâchez d'éviter le plus possible ces services payant. L'inscription en autoentrepreneur est complètement gratuite, et je ne vois pas l'intérêt de recourir à ce type de service où la compétence n'est pas forcément au rendez-vous.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site de l'URSSAF. C'est gratuit, simple et très rapide.

Ensuite, si vous optez pour le régime d'autoentrepreneur, faites attention car au départ, vous allez être inondé de courriers vous proposant des services payant (annuaire et autre registre). Le piège est que ces offres ressemblent "trait

pour trait" à des obligations légales, ce qui est bien entendu faux. Parenthèse fermée.

Pour répondre à votre question, il est tout à fait possible d'être autoentrepreneur pour commercialiser une marque de vêtement. Il n'y a aucun empêchement de principe; je connais d'ailleurs des personnes qui exercent cette activité sous ce régime.

Par contre, faites attention à bien enregistrer votre marque, vos dessins et modèles sur le Site internet de l'Inpi.

Si vous avez des questions précises sur le régime d'autoentrepreneur, n'hésitez pas à les poser.

Très cordialement.